

Principales modifications apportées au Cahier de charge 2019

Le présent document comporte les principales modifications apportées au cahier de charge PCQ 2019 (version 25 juin 2019)

Il est recommandé d'utiliser ce document comme un aide-mémoire, mais il est très important de réviser

Le cahier de charge dans son intégralité

Type de document	Section	Sous-section	Modification	Détails
Cahier de charge	1	1.1	Ajout	Ajout de la version en vigueur des registres et protocoles à utiliser
Cahier de charge	1	1.2	Ajout	Ajout de la phrase: Le programme PCQ doit être maintenu
Cahier de charge	2	2.2 a	Ajout	Ajout de la phrase : Pour les lots dont la superficie est moins de 1 ha, dont la date de défanage n'a pas été respectée, le nombre de tubercules à soumettre est de 210
Cahier de charge	2	2.2	Retrait	La phrase: "Approuvé par l'ACIA" a été retirée
Cahier de charge	2	2.2	Modification	La sous-section 2.2 « Échantillonnage et tests post-récolte » a été déplacé à une nouvelle sous-section 3.2 « Virus PVY et PLRV »
Cahier de charge	3	3.1 à 3.6	Déplacement	Compte tenu de l'importance du contenu de cette section dans le programme de certification des semences, la section 6 intitulée « Contrôle phytosanitaire » a été déplacée à la section 3.
Cahier de charge	3	3.1 f	Ajout	Ajout : L'exploitation qui a reçu un résultat positif au test PCR pour le flétrissement bactérien ne peut céder, dans une zone de culture protégée à des fins de semences, aucune pomme de terre produite dans cette exploitation dans la même année de production, ainsi que les deux années de production suivant la date de résultat du test.
Cahier de charge	3	3.3 a	Ajout	Ajout : Un intervalle plus long est accepté si les directives de l'étiquette d'un produit ou les outils d'un modèle prévisionnel le permettent. Toutefois, tout dépassement doit être documenté et un dépassement de 14 jours est interdit. Les résultats doivent être consignés dans la version la plus récente du registre des traitements n° 2.
Cahier de charge	3	3.2 b	Ajout	Ajout de la phrase: Le protocole d'échantillonnage doit être disponible

Cahier de charge	3	3.3 b	Ajout	Ajout de la phrase : Les activités de dépistage doivent être notées dans la plus récente version de la Fiche d'évaluation des cultures n° 3.
Cahier de charge	3	3.3 c	Ajout	Ajout de la phrase : La plus récente version de la Grille d'évaluation du mildiou (Registre 4e) est complétée pour chaque champ atteint de mildiou. Ce document est complété par un évaluateur externe mandaté par le registraire. Le producteur doit compléter la version la plus récente du registre 4b "Déclaration du producteur". Ce document doit être complété et transmis avec le registre des traitements au registraire.
Cahier de charge	3	3.3 e	Modification	Remplacement du mot « Mancozeb » par « homologué »
Cahier de charge	3	3.3 g	Ajout	Ajout de la phrase : ... et la méthode de retrait
Cahier de charge	3	3.4 a	Ajout	Ajout de la phrase : La date de l'observation du défanage complet doit être inscrite dans la version la plus récente du registre des traitements n° 2.
Cahier de charge	3	3.4 a	Ajout	Ajout de la phrase : la version la plus récente du registre des traitements n° 2
Cahier de charge	3	3.5 c	Ajout	Ajout des termes : variétés, superficie, la date de plantation, la date d'émergence, la date d'observation du défanage complet et le no de LPA.
Cahier de charge	3	3.5 d	Modification	Les dates limites de défanage ont été modifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Le 27 août de l'année pour les classes à récolter Pré-Elite et Elite 1; - Le 15 septembre de l'année pour les classes à récolter Elite 2, Elite 3, Elite 4, Fondation (F) ou Certifiée(C).
Cahier de charge	3	3.5 e	Modification	Le producteur applique de l'huile minérale tous les 7 à 10 jours. C'est une pratique obligatoire pour les hautes classes plantées nucléaires, PE et E1 et recommandée pour les basses classes plantées E2 à certifiée. L'application de l'huile minérale doit être effectuée lorsqu'il y a eu émergence de 50 % des plants d'un champ. Il est recommandé d'appliquer les recommandations du guide de prévention du PVY1. Le guide est disponible en ligne au www.pptq.ca sous l'onglet catégorie/semence/stratégie de la gestion du PVY.
Cahier de charge	3	3.6 a,b, c, d	Suspension	Les critères concernant les nématodes ont été suspendus

Cahier de charge	5	5	Déplacement-Ajout	La section 4 a été déplacée à la section 5. Il y a eu ajout du mot véhicule.
Cahier de charge	6	6	Déplacement-Retrait	La section 5 a été déplacée à la section 6. La phrase: "Approuvé par l'ACIA" a été retirée
Cahier de charge	7	7.1 a	Ajout	Ajout : Il faut consigner ces données du début de l'entreposage jusqu'à la vente. Il est fortement recommandé d'étalonner annuellement (avant le début de la saison d'entreposage) les équipements de mesures de température et d'humidité relative pour chaque entrepôt. Ces activités doivent être notées dans la version la plus récente du registre d'entreposage n° 6.
Cahier de charge	7	7.2 c	Ajout	Ajout : (nom du produit homologué et dilution)
Cahier de charge	7	7.2 c	Ajout	Les bains de pieds ne sont pas acceptables pour la désinfection des bottes, car le désinfectant est désactivé par la matière organique. Le désinfectant doit être appliqué avec une bombonne.
Cahier de charge	7	7.2 c	Ajout	Le protocole de désinfection et de biosécurité élaboré par l'ACIA et le MAPAQ. Ce protocole doit être disponible. Voici des exemples de points importants à respecter pour la biosécurité. -Rendre disponible des couvres bottes et des survêtements propres pour les employés et les visiteurs. -Les bottes, les survêtements, les couvres bottes et les gants utilisés par les employés doivent demeurer sur l'entreprise et être lavés hebdomadairement (6-8 jours) à l'eau chaude savonneuse (survêtement, gants coton). -Les bottes de plastique jetables sont utiles pour les visiteurs occasionnels, mais il est important d'en mettre deux paires, car elles sont fragiles. -L'intérieur et l'extérieur de tous les véhicules qui circulent sur la ferme doivent être nettoyés régulièrement.
Cahier de charge	8	8.1 b	Ajout	Ajout : Le producteur doit tenir à jour la version la plus récente des registres d'expédition vrac et/ou sac numéros 8 et 9 où il consigne la date de chargement, le destinataire, la variété, la quantité expédiée, la classe et le numéro de certification
Cahier de charge	8	8.2	Ajout	Remplacer la phrase nettoyage des équipements par nettoyage des remorques de transport des pommes de terre de semences.
Cahier de charge	8	8.2 a	Ajout	Ajout : Si la remorque transporte des lots provenant de plusieurs producteurs, seul le premier producteur possède le certificat de désinfection. Toutefois, les autres producteurs doivent conserver une

				copie du certificat. Le nom de toutes les entreprises visitées doit se retrouver sur le certificat de désinfection en ordre de passage.
Cahier de charge	8	8.2 b	Ajout	Ajout de la phrase : à l'écart du quai de chargement
Cahier de charge	Glossaire	Glossaire	Ajout	Ajout de la définition du manuel de qualité
Cahier de charge	Annexe	Annexe 1	Ajout	Ajout annexe 1 portant sur le protocole d'échantillonnage des tubercules représentatif de tout lot soumis à la fois aux tests de détection du flétrissement bactérien et des virus PVY et PLRV
Cahier de charge	Annexe	Annexe 2	Ajout	Ajout de l'annexe 2 portant sur le protocole d'échantillonnage à la récolte simplifié pour la détection des virus PVY et PLRV.
Cahier de charge	Annexe	Annexe 3	Ajout	L'annexe 3 donne des informations sur les protocoles des tests réalisés pour la détection du flétrissement bactérien et des virus PVY et PLRV approuvés par le PCQ.

Principales modifications apportées aux registres PCQ 2019

Type de document	# Registre	Modification	Détails
Registre de nettoyage et de désinfection	1	Modification et ajout	- Modification : Les informations sur le type de produit de désinfection utilisé et la concentration utilisée ne se retrouvent plus en haut du tableau mais elles ont été intégrées directement dans le tableau du registre 1. -Ajout du type de surface sur lequel le produit est utilisé.
Registre des traitements	2	Ajout	Ajout des termes suivant : variétés, #champs, superficie, date de plantation, date d'émergence, date d'observation du défanage complet, méthode de retrait des rebus de pommes de terre et du no de LPA
Registre d'échantillonnage à la récolte	5	Ajout	Ajout du mot : Numéro de certification du lot ou # de champ . Toutes les colonnes du registre doivent être complétées
Registre d'entreposage	6	Ajout	Ajout : date d'étalonnage du thermomètre et de l'hygromètre

Système d'évaluation des critères décrits dans la grille d'audit

Type de Non-conformité	Explications	Impact sur l'audit	Exemples de normes dans la grille d'audit
1- Critique	Critères pour lesquelles la ferme ne peut plus faire partie du PCQ ou encore critères où certains lots ne peuvent pas être expédiés tant que la situation n'est pas corrigée. Ces critères sont évalués selon le principe tout ou rien (oui ou non)	Entraine une suspension de la mise en marché tant que la situation n'est pas corrigée.	7 - Partage de machinerie 42 - Lettre d'entente 46 - Flétrissement bactérien
2- Majeure	Critères pour lesquelles certains lots ne peuvent pas être expédiés à la classe prévue par l'ACIA, c'est-à-dire que le lot doit être déclassé.	Entraine des contraintes de mise en marché (ex : délassement).	43 - Rotation 41 - Critère concernant les seuils pour le PVY et PLRV
3-Mineure	Critères obligatoires, mais qui ne demandent pas de sanctions immédiates	Une accumulation de 6 non-conformités mineures pourrait entrainer une reconduction de l'audit l'année suivante	1 - Registres conservés 36 mois 15 - Retraits amas rebuts 59 -Équipement de désinfection La majorité des critères du cahier de charge entre dans cette catégorie
Bonne Pratique BP	Critères qui sont simplement recommandés	Bonne pratique - aucune conséquence si non appliquée.	45 - Variétés résistantes